

Communiqué de presse

OCL : une nouvelle convention signée avec l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne

L'Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL) participe à la renommée culturelle du Canton et de la Ville bien au-delà des frontières vaudoises. L'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne ont signé avec l'OCL une nouvelle convention pour les années 2017-2019. Cette convention vient remplacer celle datant de 1961. C'est l'occasion pour les collectivités publiques de réaffirmer leur soutien à cet orchestre de haut niveau.

Profitant de la conférence de presse de présentation du programme de la nouvelle saison 2017-2018 de l'Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL), Madame Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, et Monsieur Grégoire Junod, Syndic de Lausanne, ont paraphé avec Monsieur Alexandre Curchod, président de la Fondation de l'OCL, la nouvelle convention en faveur de l'OCL pour les années 2017-2019. Cette convention vient remplacer l'ancienne convention qui datait de 1961.

Au bénéfice d'une augmentation régulière des subventions octroyées, les relations entre l'OCL et ses deux bailleurs de fonds principaux, le Canton et la Ville de Lausanne, n'ont pas fondamentalement changé en 50 ans. Il s'est avéré toutefois nécessaire de mettre à jour la convention qui règle leurs rapports. Les montants annuels des subventions qui seront accordés dès 2017, respectivement environ 5 millions de francs pour la Ville de Lausanne et 3 millions pour le Canton, seront soumis à des conditions plus précises. Les collectivités publiques réaffirment leur volonté de soutenir à Lausanne un orchestre de chambre de haut niveau capable d'ouverture dans le choix des répertoires et des œuvres jouées incluant la musique contemporaine et des compositeurs suisses. Il est attendu de celui-ci qu'il facilite l'accès des publics à la musique classique au travers notamment d'actions de médiation culturelle, qu'il participe à l'insertion professionnelle de musiciens et apporte une contribution majeure au rayonnement culturel de la Ville et du Canton sur le plan national et international. Les conditions des prêts d'orchestre pour diverses activités telles que les productions musicales pour l'Opéra de Lausanne, la formation de jeunes musiciens avec la Haute Ecole de Musique de Lausanne (HEMU) ainsi que les concerts avec les chorales vaudoises ont été également confirmées.

Le Canton et la Ville de Lausanne sont très heureux des développements actuels de l'OCL et se réjouissent de vivre la nouvelle saison proposée par le talentueux directeur artistique Joshua Weilerstein.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Bureau de la communication de la Ville de Lausanne

Lausanne, le 1^{er} mai 2017

Renseignements complémentaires: Etat de Vaud, Mme Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, tél. 021 316 00 00. Ville de Lausanne, M. Grégoire Junod, Syndic, tél. 079 705 28 68. Fondation OCL, M. Alexandre Curchod, président, tél. 076 385 00 85.